



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles,
Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Steven YVON, Président du Syndicat.

Date de convocation : 31 août 2026

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Steven YVON, Jérôme SÉJOURNÉ, Lucile SICARD, Pascal BOURDEL,
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Géraud CONTANCEAU, Philippine ALLARD

Présent suppléant, votant : Frédéric WINNE

Titulaires excusés : Aurélien PROVOST, Lionel CLAUDE

Secrétaire de séance : Lucile SICARD

**Délibération n°
2026-23**

**Nombre de
membres :**

En exercice :
9

Qui ont pris part à la
délibération :
8

OBJET : durée d'amortissement

Le Comité Syndical

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2321-1 et suivants
Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour le service d'eau potable.

Considérant que sont considérés comme des immobilisations, tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme, dans le patrimoine de la collectivité : les immobilisations sont imputées en section d'investissement, enregistrées sur les comptes de la classe 2, et que chaque immobilisation reçoit un numéro d'inventaire individualisé.

Considérant que les subventions reçues associées aux actifs/immobilisations amortissables sont elles-mêmes amortissables dans l'intégralité de leur montant.

Le Président propose les durées d'amortissement suivantes :



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prérouvellon, Membrolles, Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Biens	Famille de référence	Durées d'amortissement
Frais d'études	203 frais d'étude, recherche et développement	2 ans
Brevet	205 concessions, droits similaires et brevets	2 ans
Logiciel, matériel informatique et de bureau	208 autres immobilisations	2 ans
Compteur d'eau	2156 matériel spécifique d'exploitation	5 ans
Pose de citerneau	2158 autres installations matériel et outillage technique	2 ans
Reprise en branchement	2158 autres installations matériel et outillage technique	2 ans
Réseaux AEP	2158 autres installations matériel et outillage technique	60 ans
Plantations	212 agencements et aménagements de terrains	15 ans
Matériel téléphonique, électroménager	218 autres immobilisations corporelles	2 ans

Délibère

Article 1 : Le Comité Syndical arrête les durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisation figurant dans le tableau ci-dessus

Article 2 : Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Le secrétaire de séance

Le Président

